PHI5059-40 Philosophie du droit
Automne 2016
Responsables : Professeurs C.Grey et D. Leydet

Professeur Colin Grey
Local : W-3295
Tél. : (514) 987-3000 #0905
Disponibilités : sur rendez-vous.
Courriel : grey.colin@uqam.ca

Professeure Dominique Leydet
Local : W-5495
Tél. : (514) 987-3000 #8951
Disponibilités : sur rendez-vous
Courriel : leydet.dominique@uqam.ca

PLAN DE COURS

I. DESCRIPTION SELON L'ANNUAIRE

Ce cours s'inscrit dans une démarche de pédagogie interdisciplinaire qui vise l'acquisition chez les étudiants des différents programmes impliqués des méthodes et des connaissances essentielles de l'étude de la philosophie du droit. Plus spécifiquement l'objectif est de familiariser les étudiants aux méthodologies et aux qualifications des deux champs disciplinaires. De plus, il s'agit de développer leur capacité pour la recherche interdisciplinaire et la réflexion critique sur le droit et les phénomènes juridiques. Initiation à l'étude des problèmes fondamentaux du droit dans une perspective inspirée des auteurs modernes et contemporains en philosophie du droit, en tenant compte de la spécificité de cette perspective eu égard, d'abord à la science ou à la théorie générale du droit, puis à l'éthique et à la philosophie politique. On analysera des textes qui révèlent des problèmes tels que : le concept du droit et sa définition, les sources formelles et les sources réelles du droit, la normativité juridique, le droit et la loi, la finalité du droit, la pratique juridique et le sens du droit... À l'occasion de ces analyses, on rapportera les problèmes aux grands courants de la pensée du droit : le jusnaturalisme des XVIIe et XVIIIe siècles, les théoriciens du contrat social, l'utilitarisme juridique, les doctrines positivistes et l'inspiration axiologique de la philosophie contemporaine du droit. Ce cours «interdisciplinaire» est reconnu comme cours optionnel sous les deux sigles PHI5059 et JUR6005, dans les deux baccalauréats en philosophie et en sciences juridiques.

II. DESCRIPTION SPECIFIQUE :

Le cours se donne pour objectif d'introduire les étudiants aux fondements de la philosophie du droit ainsi qu'à certains débats contemporains. Nous voulons mener à bien cet objectif tant par l'étude de textes appartenant aux principaux courants de la philosophie et de la théorie du droit contemporaines que par la discussion de certains arrêts clefs. La première partie du cours sera ainsi dédiée à l'étude des fondements théoriques de la philosophie du droit, tel que le problème posé par la détermination du concept de droit; des sources du droit; de l'interprétation; du rapport entre constitutionnalisme et démocratie, etc. Dans la seconde partie du cours, nous nous intéresserons à certains problèmes débattus aujourd'hui où les regards croisés des juristes et des philosophes peuvent s'avérer particulièrement féconds : que ce soit le problème de la responsabilité morale et pénale ou encore des débats liés à la liberté d'expression, l'immigration, la désobéissance civile, etc. L'approche du cours est résolument interdisciplinaire.

III. PLAN DETAILLE :

Semaine 1 (8 septembre)
Introduction et présentation du plan de cours
Les sources formelles du droit
C. Grey

- Les principales branches du droit (schéma).
- Les principales branches du droit (schéma).
- Les grandes divisions du droit
- Le pouvoir législatif au Canada (schéma)
- Le pouvoir exécutif au Canada (schéma)
- Organigrammes des tribunaux
- Procédure d'adoption d'une loi
- *Loi concernant l'adoption de Rémi Julien,* 1997, c. 124
- Jean-Étienne-Marie Portalis, « Discours préliminaire sur le projet de Code civil » dans *Écrits et discours juridiques et politiques,* Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1988, 21-34
- Michel Bastit, *Naissance de la loi moderne,* Paris, Presses universitaires de France, 1990, 7-18

A. Fondements théoriques

Semaine 2 (15 septembre)
Le concept de droit
C. Grey
Lectures :

- John Austin, *The Province of Jurisprudence Determined,* édité par H.L.A. Hart, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1954, extraits traduits tirés de Christophe Grzegorczyk, Françoise Michaut et Michel Troper *et al.*, dir., *Le positivisme juridique,* Paris, Librairie générale de jurisprudence, 1992 [ci-après *Le positivisme juridique*], 72-74 et 288-89.
- Oliver Wendell Holmes Jr., *The Path of the Law (1897)* extraits traduits tirés de *Le positivisme juridique*, 123-27.
- Karl Llewellyn, « A Realistic Jurisprudence – The Next Step » (1930) 30 Colum. L.R. 431 extraits traduits tirés de *Le positivisme juridique*, 130-34.
- H.L.A. Hart, *Le concept de droit,* 2e éd., édité par J. Raz et P. Bulloch et traduit par M. de Kerchove, Bruxelles, Publications des Fac. St Louis, 2005 [ci-après Hart, *Le concept du droit*], 99 à 118 en accès libre à http://books.google.ca/books?id=abGX7tESygIC&lpg=PP1&dq=Le%20concept%20de%20droit&hl=fr&pg=PA99#v=twopage&q&f=false
- Evgeny Pashukanis, *La théorie générale du droit et le marxisme,* trad. par Jean-Marie Brohm, Paris, É.D.I., Études et documentation internationales, 1970, 43-54.

Semaine 3 (22 septembre)
Droit et morale
D. Leydet
Lectures

- H.L.A. Hart, *Le concept du droit,* chap. VIII « Justice et morale » (extraits : p. 173-75 ; p. 190-202) et chapitre IX « Droit et morale », p. 203-229.

- John Finnis, « Loi naturelle » dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, (dir.) Monique Canto-Sperber, Paris, Presses Universitaires de France, 3e éd. 2001, p. 921-927.
- Robert M. Cover, « La justice accusée. L'anti-esclavagisme et la procédure judiciaire », dans *Le droit dans tous ses états à travers l'œuvre de Robert M. Cover*, textes traduits et introduits par F. Michaut, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 231-259.

Semaine 4 (29 septembre)
Interprétation I
D. Leydet
Lectures :

- Hans Kelsen, « L'interprétation » (*Théorie pure du droit*, trad. fr. de la 2e éd., Paris, Dalloz, 1962, p. 453-62).
- H.L. A. Hart, « Formalisme et scepticisme relatif à la nature des règles » (*Le concept de droit*, chapitre VII, p. 143-148 en accès libre, voir plus haut; p. 155-166).
- *Société de l'assurance automobile du Québec c. Vaudreuil-Dorion (Ville de)* 2011 QCCA 1509

Semaine 5 (6 octobre)
Interprétation 2
C. Grey
Lectures :

- Ronald Dworkin, « L'Intégrité en droit », (*L'empire du droit*, trd. Fr. E. Soubrenie, Paris, PUF, 198, chap. VII p. 247-262 ; 278-282 ; 289-294.)
- Michel Troper, « La liberté d'interprétation du juge constitutionnel », *Interprétation et droit*, dir. Paul Amselek, Bruxelles, Bruylant, 1995, p. 235-245.

Lecture suggérée :

- B. Leiter, « A Note on Legal Indeterminacy » dans Brian Leiter, *Naturalizing Jurisprudence: Essays on American Legal Realism and Naturalism in Legal Philosophy,* Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 9 à 12 (disponible en version électronique sur Oxford scholarship à http://www.oxfordscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199206490.001.0001/acprof-9780199206490-chapter-2?p=emailAQkAmQ19W9BJk&d=/10.1093/acprof:oso/9780199206490.001.0001/acprof-9780199206490-chapter-2

Semaine 6 (13 octobre)
Droit et démocratie : Le contrôle de constitutionnalité
C. Grey
Lectures :

- Michel Troper**,** « La logique de la justification du contrôle de la constitutionnalité des lois », *L'esprit des institutions, l'équilibre des pouvoirs, Mélange en l'honneur de Pierre Pactet*, Dalloz, 2003, p. 23-48
- Dominique Rousseau, « Constitutionnalisme et démocratie », *La vie des idées.fr 19/09/2008* (18 p.) En accès libre: http://www.laviedesidees.fr/Constitutionnalisme-et-democratie.html
- Renvoi sur la *Motor Vehicle Act* (C.-B.), [1985] 2 R.C.S. 486 (extraits) 4 p.

- *Vriend c. Alberta* [1998] 1 R.C.S. 493 (extraits) 24 p.

Semaine 7 (20 octobre)

Droit et agentivité I : Le débat philosophique
D. Leydet
Lectures :

- Peter F. Strawson [1962], « Liberté et ressentiment », dans *La responsabilité. Questions philosophiques*, M. Neuberg (dir.), Paris, Presses Universitaires de France, p. 109-141.

Semaine 8 (27 octobre)
Semaine de lectures

Semaine 9 (3 novembre)
Droit et agentivité II : Actualisation juridique
C. Grey
Lectures :

- *R. c. Parks, [1992] 2 R.C.S. 871 (extraits) 18 pages.*
- Hugues Parent, Traité de droit criminel, Montréal, Éd. Thémis, 3e éd. 2008, p. 32-50.
- *Art. 718 du Code criminel*

B. Débats contemporains

Semaine 10 (10 novembre)
Le droit et les droits autochtones
D. Leydet
Lectures :

- Jean Leclair, « Les droits ancestraux en droit constitutionnel canadien : quand l'identitaire chasse le politique », *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, dir. A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, 299-323.
- Pierrot Ross-Tremblay, « La souveraineté comme responsabilité », *Liberté*, No 310, Hiver 2016, 8-13.
- Delgamuukw c. Colombie-Britannique [1997] 3 R.C.S. 1010 (extraits)
- Nation Haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des forêts) [2004] R.C.S. 511 (extraits)

Semaine 11 (17 novembre)
La liberté d'expression
D. Leydet

Lectures :

- J.S. Mill, *De la liberté*, Paris, Gallimard (Folio essais), 1990, extraits : p. 84-95; 112-120; 139-144.
- Charles Girard « Pourquoi punir les discours de haine ? » *Esprit*, 10, 2015, 11-22.
- Marc-Antoine Dilhac « Tolérer les extrêmes » *Esprit*, 10, 2015, 23-32.
- Saskatchewan (H.R.C.) c. Whatcott, [2013] 1 R.C.S. 467 (extraits).

Semaine 12 (24 novembre)
L'immigration
C. Grey
Lectures :

- M. Walzer [1983], « L'appartenance », dans *Sphères de justice: une défense du pluralisme et de l'égalité*, p. 61-88; 101-02, trad. P. Engel, Paris, Seuil, 1997.
- Singh c. Canada (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration), [1985] 1 R.C.S. 177 (extraits) 9p.
- Canada (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration) c. Chiarelli, [1992] 1 R.C.S. 711 (extraits) 3p.

Semaine 13 (1er décembre)
La désobéissance civile
D. Leydet
Lectures :

- J. Rawls [1971], *La théorie de la justice*, chap. 6 « Devoir et obligation », extraits (p. 375-6; 6; 384-86; 391-96; 403-414; 417-431) trad. C. Audard, Paris, Seuil, 1987.
- H. Arendt [1970], « La désobéissance civile », dans *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, p. 877-895; 899-913 (Hannah Arendt, *L'humaine condition*, Paris, édition Quarto, Gallimard, 2012.)

Lecture suggérée :

- David Lyons, « Moral Judgment, Historical Reality and Civil Disobedience », *Philosophy and Public Affairs*, 27 (1), 1998, p. 31-49.

Semaine 14 (8 décembre)
Synthèse et révision

Semaine 15 (15 décembre)
Examen final sur table

IV. TEXTES (obligatoires)

La lecture des textes indiqués dans le plan détaillé est obligatoire sauf lorsqu'indiqué. Ces textes sont disponibles à la Coop - UQAM sous la forme d'un recueil de textes à l'exception de certains des textes de H.L.A. Hart tirés de son ouvrage *Le concept de droit* et du texte de Dominique Rousseau. Ces derniers sont en accès libre sur internet. À noter qu'un exemplaire du recueil de textes sera disponible à la Réserve de la Bibliothèque centrale (sous le sigle du cours).

V. PROPOSITION D'ÉVALUATION

A. Essais

2 courts essais (comptant chacun entre 2000 et 2200 mots, soit environ 6 pages à double interligne) seront à remettre au cours de la session. Chaque essai portera sur une question posée par les professeurs portant sur les thèmes traités en cours et les lectures obligatoires

associées à ces thèmes (un choix de questions sera proposé). Aucun recours à des lectures supplémentaires n'est requis ni recommandé.
Chaque essai comptera pour **35%** de la note finale.
Le premier essai portera sur l'un des thèmes suivants : Le concept de droit ; Droit et morale ; Interprétation (I et II) ; le contrôle de constitutionnalité. Date limite pour la remise du premier essai : **27 octobre**.
Le second essai portera sur les thèmes suivants : Droit et agentivité ; Droit et questions autochtones ; L'immigration ; Liberté d'expression ; Désobéissance civile. Date limite pour la remise du second essai : **9 décembre**.
À noter que les essais sont des prestations individuelles.
Les travaux doivent être remis sous format électronique via la page Moodle du cours.
*Tout retard dans la remise des travaux sera sanctionné à raison de **5%** par jour de retard.*

B. Examen final (sur table) (30%)

Il s'agit d'un examen **sur table** qui se tiendra le **15 décembre** dans le local du cours. Il sera constitué de questions de connaissance **(30%)**.

BARÈME

A+	4.3	90-100
A	4.0	85-89
A-	3.7	80-84
B+	3.3	77-79
B	3.0	73-76
B-	2.7	70-72
C+	2.3	65-69
C	2.0	60-64
C-	1.7	57-59
D+	1.3	54-56
D	1.0	50-53
E	0.0	moins de 50

Politique 16 sur le harcèlement sexuel
Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.
La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel : 1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées. 2. Remarques, commentaires, allusions,

plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
http://www.harcelement.uqam.ca



Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;

- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.